

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 20 octobre 2015

Délibération n° 2015 - 20/10/2015 – 13

Offre de formation – Rentrée universitaire 2015

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 7 octobre 2015

Après en avoir délibéré

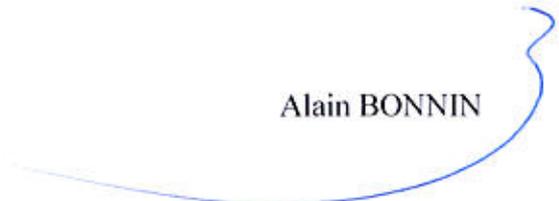
Approuve, avec 18 voix pour (unanimité) :

- **la validation de la fiche filière de la 1^{ère} année du parcours GEIPI - ESIREM**
- **la validation de la fiche filière Licence de gestion 2^e année - IAE**
- **les demandes de modifications des fiches filières émanant de différentes composantes.**

Dijon, le 21 octobre 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



OFFRE DE FORMATION - RENTREE UNIVERSITAIRE 2015

CP 29 septembre 2015 et CFVU 7 octobre 2015

Porteur du projet	Objet de la demande	Observations CP	AVIS CFVU
ESIREM	Fiche filière de la première année du parcours GEIPI <i>Nb : pour clarifier le document, tout ce qui concerne les étudiants d'Agrosup a été retiré car les MCC ne sont pas les mêmes.</i> (cf document joint ci-dessous)	Pas d'observations particulières	Avis favorable à l'unanimité
Différentes UFR	Demandes de modifications des fiches filières (cf tableau ci-dessous)	Ces demandes ont été évoquées en CP (cf compte rendu de la CP sur le caractère tardif des demandes)	Avis favorable à l'unanimité
IAE Dijon	Fiche filière Licence de Gestion 2ème année (cf document joint ci-dessous)	Cette FF a été évoquée en CP (cf compte rendu de la CP sur le caractère tardif du dossier)	Avis favorable à l'unanimité

E.S.I.R.E.M.

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS DE RECHERCHE MATÉRIAUX ET INFOTRONIQUE

ESIREM - Aile des Sciences de l'Ingénieur

9, avenue Alain Savary - BP 47870 - 21078 DIJON CEDEX

site web : <http://esirem.u-bourgogne.fr/> et <http://www.agrosupdijon.fr/>

mél : esirem@u-bourgogne.fr

Tél. : 03 80 39 60 09 - Fax 03 80 39 60 07

Directeur	Gilles CABOCHE	Tél. 03 80 39 68 28
Directeurs des Départements	Frédéric SMEKTALA (Matériaux-Développement Durable) Albert DIPANDA (InfoTronique)	Tél. 03 80 39 60 29 Tél. 03 80 39 58 35
Responsable Parcours Préparatoire Co-Responsable	Laurent BRACHAIS (ESIREM) Stéphane GUYOT (AgroSup-Dijon)	Tél. 03 80 39 60 84 Tél. 03 80 77 23 87
Responsable administratif Secrétariat	Khadija JOURANI Christine CASTELLA Suzanne LEROY	Tél. 03 80 39 38 78 Tél. 03 80 39 60 09 Tél. 03 80 39 60 09

OBJECTIFS ET DÉBOUCHÉS

L'ESIREM délivre 2 diplômes d'ingénieur habilités par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI), assortis du grade de master :

- La spécialité « Matériaux-Développement Durable » (MDD) a pour objectif de former des ingénieurs aptes à gérer un projet de R&D (Recherche et Développement) ou d'industrialisation d'un produit, de la conception au recyclage, par des choix raisonnés de matériaux et/ou de process, dans le cadre du développement durable.
- La spécialité InfoTronique a pour objectif de former des ingénieurs disposant à la fois d'une formation généraliste en électronique, en informatique et dans les TIC, et d'une spécialisation en Systèmes Embarqués (SE) ou Sécurité et Qualité des Réseaux (SQR) suivant le choix de leur option. Ils sont ainsi à même de mener des projets complexes dans des secteurs en forte émergence.

Ces deux diplômes ont été réhabilités pour 6 ans par la CTI en 2010.

Les deux formations comportent des enseignements communs en langues étrangères et en management économique, social et humain. La formation est organisée en modules compatibles avec les normes européennes et internationales (ECTS).

L'ESIREM dispose d'un parcours intégré dont le recrutement en 1^{ère} année s'effectue sur concours GEIPI-Polytech, ouvert aux bacheliers S. A compter de la rentrée 2015 (2016 pour la 2^{ème} année), les deux années du parcours intégré sont entièrement gérées par l'ESIREM. La formation est organisée en modules d'enseignements compatibles avec les normes européennes et internationales (ECTS). Une partie des enseignements dispensés en 1^{ère} année de cycle préparatoire est commune avec celle existant à AgroSup. Les élèves se destinant à AgroSup doivent se référer à la fiche filière qui leur est propre au sein d'AgroSup. Les élèves qui valident leur cycle préparatoire sont admis de droit en cycle ingénieur. Ils peuvent choisir d'intégrer en 3^{ème} année (1^{ère} année du cycle ingénieur), un des départements de l'ESIREM (départements « Matériaux – Développement Durable » ou « InfoTronique »).

Débouchés de l'école :

Les principaux métiers exercés par les diplômés sont ceux de la recherche et du développement (ingénieur R&D, conception ou projet, ingénieur conseil, d'études ou d'affaires, ingénieur méthodes, contrôle et/ou qualité). Les secteurs dans lesquels sont embauchés les diplômé(e)s ESIREM sont ceux de l'industrie manufacturière et des services (mécanique - métallurgie, plasturgie, chimie, automobile et transports, télécommunications, services en informatique, électronique embarquée, sécurité des réseaux, ...).

Aménagements et poursuites d'études :

- Les élèves ont la possibilité de suivre leur dernière année de formation en **Contrat de Professionnalisation**, alternant périodes en entreprise et périodes de formation à l'école.
- Un aménagement des études est prévu pour permettre aux élèves de valider un Master de l'Université de Bourgogne parallèlement à leur dernière année du cycle ingénieur. Les Masters concernés sont :
 - **Masters Recherche** de l'UFR Sciences et Techniques :
 - Chimie Interface et Matériaux (CIM)
 - Chimie Moléculaire Procédés Propres (CMPP)
 - Physique - Lasers - Matériaux (PLM)
 - Nanotechnologies et Nanobiosciences (NANO)
 - Instrumentation et Informatique de l'Image (3I)
 - **Master d'Administration des Entreprises** de l'IAE de Dijon
- La poursuite de la formation peut également être envisagée sous la forme d'une Thèse de doctorat dans un laboratoire de recherche de l'Université de Bourgogne ou de toute autre université, dans un laboratoire industriel, en France ou à l'étranger.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le recrutement des élèves s'effectue par concours d'admission avec un niveau d'entrée et des modalités qui dépendent du diplôme ou de la formation du candidat :

Intégration en 1^{ère} année :

- pour les bacheliers S : recrutement sur concours selon les modalités affichées du concours GEIPI-Polytech (www.admission-postbac.fr). (GEIPI = Groupement d'Ecoles publiques d'Ingénieur à Parcours Intégré)

Intégration en 3^{ème} année : (1^{ère} année du cycle ingénieur)

- pour les étudiants ayant validé le cycle préparatoire ESIREM – AgroSup : de droit
- pour les candidats issus de maths spé TSI : selon les modalités affichées au concours CCP (www.scei-concours.fr)
- pour les candidats issus des autres CPGE : selon les modalités affichées au concours Polytech (www.scei-concours.fr)
- pour les candidats issus de L2 ou L3 Sciences (avec un parcours dont le contenu est adapté à la spécialité visée), sélectionnés en fonction de leur rang de sortie :
 - sur dossier et entretien, ou
 - sur concours ATS (www.scei-concours.fr)
- pour les candidats titulaires d'un DUT Chimie, Mesures Physiques, Sciences et Génie des Matériaux, R&T, GEII, GMP, Informatique, ... :
 - dossier et entretien, ou
 - sur concours ATS et DUT/BTS (scei-concours.fr)
- pour les candidats titulaires d'un BTS d'Electronique ou d'Informatique, sélectionnés en fonction de leur rang de sortie : selon les mêmes modalités que les titulaires d'un DUT.

Intégration en 4^{ème} année : (2^{ème} année du cycle ingénieur)

- pour les candidats titulaires d'une première année de MASTER (M1) scientifique, avec un contenu adapté à la spécialité visée : sur dossier et entretien

ORGANISATION ET CONTENU DES ÉTUDES DU CYCLE PREPARATOIRE

E.C.T.S. : (European Credit Transfer System) est une évaluation en terme de crédits européens du volume de travail demandé à l'étudiant. Une année universitaire représente **60 Crédits ECTS**.

ENSEIGNEMENTS DE 1^{ère} ANNÉE :

(816 heures d'enseignement obligatoire hors stage)

Module	Intitulé	Nombre d'heures	Coef	ECTS	Semestre
Tronc commun					
Modules scientifiques					
Math1	Mathématiques 1 (UE1)	98h	7	7	S1
Phys1	Physique générale 1 (UE2)	100h	7	7	S1
Elec1	Electronique 1 (UE3)	50h	4	4	S1
Chim1	Chimie générale 1 (UE4)	49h	4	4	S1
Info1	Informatique 1 (UE5)	48h	4	4	S1
Math2	Mathématiques 2 (UE7)	98h	7	7	S2
Phys2	Physique générale 2 (UE8)	50h	4	4	S2
Phys3	Physique générale 3 (UE8)	50h	4	4	S2
Module Humanités 1					
Comm	Communication – conférences (UE6)	27h	1		S1
Angl1	Anglais 1 (UE6)	28h	2		S1
LV2-1	Langue vivante 2 (UE6)	12h	1		S1
Module Humanités 2					
Angl2	Anglais 2 (UE12)	28h	2		S2
LV2-2	Langue vivante 2 (UE12)	12h	1		S2
Projet	Projets (UE12)	18h	1		S2
Modules scientifiques de spécialité					
Parcours Spécifique ESIREM MDD					
Orga1	Chimie organique 1 (UE9)	41h	3	3	S2
Mtrx1	Matériaux 1 – propriétés (UE10)	50h	4	4	S2
Chim2	Chimie générale 2 (UE11)	51h	4	4	S2
Parcours Spécifique ESIREM IT					
Info2	Informatique 2 (UE10)	50h	4	4	S2
Info3	Informatique 3 (UE11)	50h	4	4	S2
Elec2	Electronique 2 (UE9)	41h	3	3	S2

ENSEIGNEMENTS DE 2^{ème} ANNÉE :

Les enseignements listés ci-dessous ne concernent que les élèves se destinant à l'ESIREM. Les élèves se destinant à AgroSup Dijon suivent un parcours L2 des l'UFR SVTE

(685 heures d'enseignement obligatoire)

Module	Intitulé	Nombre d'heures	Coef	ECTS	Semestre
Tronc commun ESIREM					
Enseignements scientifiques					
MaPC31	Mathématiques pour la physique et la chimie 3 (UFR S&T MaPC31)	60h	6	6	S3
Phys31	Electromagnétisme (UFR S&T Phys31)	60h	6	6	S3
Spectro3	Spectrométrie	36h	4	3	S3
Phys41	Optique (UFR S&T Phys41)	50h	6	6	S4
Elec41	Traitement du signal (UFR S&T Elec41)	55h	6	6	S4
Conf2A	Conférences, visites d'entreprises	16h	-	-	S3
	Tutorat	40h	-	-	Année
Culture étrangère					
Anglais3	Anglais 3	32h	2	2	S3
Anglais4	Anglais 4	32h	2	2	S4
Parcours Spécifique ESIREM MDD					
Chim31	Equilibres chimiques en solution (UFR S&T Chim31)	60h	6	6	S3
Chim32	Chimie inorganique (UFR S&T Chim32)	60h	6	6	S3
Chim41	Chimie organique et synthèses organiques (UFR S&T Chim41 et ChOr42)	74h	8	6	S4
Méca41	Mécanique du solide (UFR S&T Meca41)	55h	6	6	S4
MaPC41	Mathématiques pour la physique et la chimie 4 (UFR S&T MaPC41)	30h	3	3	S4
PhTP41	Expériences de physique (UFR S&T PhTP41) (<i>commun avec InfoTronique mais ECTS différents</i>)	30h	3	3	S4
Parcours Spécifique ESIREM InfoTronique					
Info31	Programmation avancée (UFR S&T Info31)	55h	6	6	S3
InEI32	Architecture (UFR S&T InEI32)	55h	6	6	S3
MalE41	Mathématiques pour l'informatique et l'électronique (UFR S&T MalE41)	60h	6	6	S3
PhTP41	Expériences de physique (UFR S&T PhTP41) (<i>commun avec InfoTronique mais ECTS différents</i>)	30h	3	-	S4
InEI41	Programmation en C et C++ (UFR S&T InEI41)	55h	6	6	S4
Info42	Principe des systèmes d'exploitation (UFR S&T Info42)	55h	6	6	S4

ORGANISATION ET CONTENU DES ÉTUDES

E.C.T.S. : (European Credit Transfer System) est une évaluation en terme de crédits européens du volume de travail demandé à l'étudiant. Une année universitaire représente **60 Crédits ECTS**.

ENSEIGNEMENTS DE 3^{ème} ANNÉE Matériaux – Développement Durable (M2D 3)

(861h hors stage et enseignements facultatifs*)

Module	Intitulé	Nombre d'heures	Coef	ECTS	Semestre
REN*F	Renforts de physique, chimie, mathématiques	72h	-	-	S1
TUT*	Tutorat de Math	24h			Année
Modules de sciences chimiques fondamentales					
CHI1	Chimie organique - Electrochimie	74h	5	5	S1
CHI2	Chimie des Polymères et Minérale	86h	5	5	S2
Modules de sciences physiques fondamentales					
PHY1	Optique - Acoustique - Vibrations	44h	3	3	S1
MÉCA1	Mécanique	52h	4	4	S1
TPPH	TP Mécanique - Optique	40h	3	3	S2
PHY2	Physique des matériaux	48h	3	3	S2
Modules de sciences pour l'ingénieur					
TMO1	Thermodynamique 1	48h	4	4	S1
TMO2	Thermodynamique 2	34h	2	2	S2
AFH	Analyse fonctionnelle et éco-conception; Hygiène	16h	1	1	S2
NTIC	NTIC	22h	2	2	S2

AELE	Option: Un module obligatoire sur deux	66h	5	5	S1
BCHI	Parcours A - Electronique et traitement du signal Parcours B - Fondamentaux de Chimie				
Modules d'outils pour l'ingénieur					
MATH1	Mathématiques 1	36h	3	3	S1
MATH2	Mathématiques 2	40h	3	3	S2
CALC	Modélisation et calcul scientifique	60h	4	4	S2
Modules de Management Economique, Social et Humain					
COM1	Communication	16h	1,5	} 3	S1
RAID	Initiation à la gestion de projet	23h	1,5		
QSEDD	Qualité, Sécurité, Environnement et Développement Durable	30h	1,5	} 3	S2
COMPTA	Gestion comptable de l'entreprise	20h	1,5		
Modules de Culture internationale					
ANG1	Anglais 1	40h	3	3	S1
ANG2	Anglais 2	50h	3	3	S2
LV2*	Seconde langue (facultatif) : Allemand, Chinois ou Espagnol	24h	-	-	Année
ASSO3	Activités associatives / participation à la vie de l'école		1	1	S2
CONF3	Séminaires, conférences, visites d'usines	16h	-	-	Année
STAG3	Stage de découverte de l'entreprise	1 mois minimum	Evaluation en MDD4		Eté

ORGANISATION ET CONTENU DES ÉTUDES

E.C.T.S. : (European Credit Transfer System) est une évaluation en terme de crédits européens du volume de travail demandé à l'étudiant. Une année universitaire représente **60 Crédits ECTS**.

ENSEIGNEMENTS DE 4^{ème} ANNÉE Matériaux – Développement Durable (M2D 4)

(722h hors stage et enseignements facultatifs*)

Module	Intitulé	Nombre d'heures	Coef	ECTS	Semes-tre
Modules de sciences des matériaux					
CIM-V	Liants hydrauliques, matériaux vitreux	50h	3	3	S3
CERA	Céramiques	50h	3	3	S3
META	Métaux	50h	3	3	S3
POLY	Polymères	46h	3	3	S3
SC	Semi-conducteurs	50h	3	3	S3
DD3	Durabilité, vieillissement des matériaux	48h	3	3	S4
DD4	DD et matériaux : éco-conception	10h	1	1	S4
Modules de sciences pour l'ingénieur					
PLAN	Plans d'expériences	14h	} 4	} 4	S3
SPEC	Méthodes spectroscopiques d'analyse	60h			
IMAGE	Image	20h	1	1	S4
OPT2	Technologies optiques	50h	3	3	S4
Modules d'outils pour l'ingénieur					
MECA3	Outils de conception en mécanique	30h	2	2	S3
INFO2	Calculs et simulations numériques	50h	3	3	S3
Modules de Management Economique, Social et Humain					
PI	Droit de la propriété industrielle	24h	1	} 3	S3
INNOV	Innovation - Management opérationnel de la QSE	30h	1		
COM2	Communication	4h	1	} 3	S4
ECO	Politique générale de l'entreprise	22h	1,5		
MARKET	Marketing industriel	24h	1,5		
Modules de Culture internationale					
ANG3	Anglais 3	32h	3	3	S3
ANG4	Anglais 4	42h	3	3	S4
LV2*	Seconde langue (facultatif) : Allemand, Chinois ou Espagnol	24h	-	-	Année
ASSO4	Activités associatives / participation à la vie de l'école		1	1	S4
CONF4	Séminaires, conférences, visites d'usines	16h	-	-	Année
STAG4	Stage assistant ingénieur	12 semaines	5	15	S4

ORGANISATION ET CONTENU DES ÉTUDES

E.C.T.S. : (European Credit Transfer System) est une évaluation en terme de crédits européens du volume de travail demandé à l'étudiant. Une année universitaire représente **60 Crédits ECTS**.

ENSEIGNEMENTS DE 5^e ANNÉE Matériaux – Développement Durable (M2D 5)

(564h hors stage et enseignements facultatifs*)

<i>Module</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Heures</i>	<i>Coeff.</i>	<i>ECTS</i>	<i>Semestre</i>
EXPERT	<i>Modules d'Expertise des matériaux</i>	120	7	7	5
CARACT	Méthodes avancées de caractérisation	90	4,5		
CHOIX	Choix des matériaux	10	1		
PROJEXP	Projet expertise	20	1,5		
GENMAT	<i>Modules de Génie des matériaux, conception, cycle de vie</i>	160	8	8	5
GENIE	Génie des matériaux métalliques, polymères, céramiques et cimentaires	40	2		
PROCD	Génie des procédés et mise en forme des matériaux	40	3		
DD5	Recyclage et cycle de vie	10	0,5		
CONCEPT	Conception et développement de produits	10	2,5		
PROJGEN	Projet génie des matériaux	60			
MESH5	<i>Modules de management économique, social et humain</i>	144	7	7	5
JEUENT	Jeu d'entreprise	38	2,5		
ENTREP	Entrepreneuriat	24			
DTRAV	Droit du travail	16	1		
GPRO	Gestion de production	10	1		
MANAG	Management des hommes et gestion de projet	36	2,5		
INSERT	Préparation à l'insertion professionnelle	16			
ETHIQ	Ethique de l'ingénieur	4			
	<i>Module de Culture internationale 5</i>	24	2	2	5
ANG5	Anglais 5	24	2		
ANGR*	Anglais renforcé pour élèves en difficulté	12			5
LV2*	Allemand, Espagnol ou Chinois (facultatif)	24			5
ASSO5	<i>Activités associatives / vie de l'Ecole</i>		1	1	5
CONF5	<i>Conférences / visites</i>	16			5
PFE	<i>PFE/Master/Contrat Pro</i>	100	5	5	5
STAGE5	<i>Stage ingénieur</i>	5 à 8 mois	10	30	6

ORGANISATION ET CONTENU DES ÉTUDES

E.C.T.S. : (European Credit Transfer System) est une évaluation en terme de crédits européens du volume de travail demandé à l'étudiant. Une année universitaire représente **60 Crédits ECTS**.

ENSEIGNEMENTS DE 3^{ème} ANNÉE INFOTRONIQUE

(nouvelle habilitation) (837 h hors stage et enseignements facultatifs*)

Module	Intitulé	Nombre d'heures	Coef	ECTS	Semestre
Soutien					
ITC30a	Mathématiques	20h			S1
ITC30b	Electronique, Signal et Systèmes	30h			S1
ITC30c	Informatique	20h			S1
Sciences et outils de l'ingénieur					
ITC31	Outils mathématiques	76h	6	6	S1
ITC35	Ondes et Propagation	76h	5	5	S2
ITC36	Traitement du Signal	76h	5	5	S2
ITP31	Projet	60h	3	3	S2
Electronique					
ITC32	Electronique analogique	70h	6	6	S1
ITC37	Electronique numérique	70h	5	5	S2
Informatique					
ITC33	Informatique	70h	6	6	S1
ITC34	Algorithmique et programmation	76h	6	6	S1
ITC38	Introduction aux réseaux	70h	5	5	S2
Modules de Management Economique, Social et Humain					
COM1	Communication	20h	1,5	} 3	S1
RAID	Initiation à la gestion de projet	22h	1,5		
QSEDD	Qualité, Sécurité, Environnement et Développement Durable	30h	1,5	} 3	S2
COMPTEA	Gestion comptable de l'entreprise	20h	1,5		
Modules de Culture internationale					
Ang1	Anglais 1	40h	3	3	S1
Ang2	Anglais 2	50h	3	3	S2
LV2*	<i>Seconde langue (facultatif) : Allemand, Chinois ou Espagnol*</i>	24h	-	-	Année
ASSO3	Activités associatives / participation à la vie de l'école		1	1	S2
CONF3*	Séminaires, conférences, visites d'usines	16h	-	-	Année
STAGE3	Stage de découverte de l'entreprise	1 mois minimum		Evaluation en IT4	Été

ORGANISATION ET CONTENU DES ÉTUDES

E.C.T.S. : (European Credit Transfer System) est une évaluation en terme de crédits européens du volume de travail demandé à l'étudiant. Une année universitaire représente **60 Crédits ECTS**.

ENSEIGNEMENTS DE 4^{ème} ANNÉE INFOTRONIQUE

(nouvelle habilitation) (754h hors stage **et enseignements facultatifs***)

Module	Intitulé	Nombre d'heures	Coef	ECTS	Semestre
Sciences et outils de l'ingénieur					
ITC41	Transmission de l'information	60h	4	4	S3
Electronique					
ITC42	Communications sans fils	60h	4	4	S3
Informatique					
ITC43	Certification CCNA1 : notions de base sur les réseaux	60h	4	4	S3
Spécialité Systèmes Embarqués (SE)					
ITSE41	Optoélectronique	56h	3	3	S3
ITSE42	Architectures reconfigurables	56h	3	3	S3
ITSE43	Programmation pour l'embarqué	56h	3	3	S3
ITSE44	Filtrage numérique	40h	2	2	S3
ITSE45	Systèmes microprogrammés	56h	3	3	S4
ITSE46	Microélectronique numérique	56h	3	3	S4
Spécialité Sécurité et Qualité des réseaux (SQR)					
ITSR41	Architecture et interconnexion des réseaux	56h	3	3	S3
ITSR42	Génie logiciel	56h	3	3	S3
ITSR43	Ingénierie des systèmes d'information	56h	3	3	S3
ITSR44	Gestion et administration des réseaux	40h	2	2	S3
ITSR45	Nouvelles technologies de l'IP	56h	3	3	S4
ITSR46	Certification CCNA2 : routage	56h	3	3	S4
Modules de Management Economique, Social et Humain					
PI	Droit de la propriété industrielle	24h	1	}	S3
INNOV	Qualité/ Innovation	30h	1		S3
COM2	Communication	4h	1		S3
ECO	Politique générale de l'entreprise	22h	1,5	}	S4
MARKET	Marketing	24h	1,5		S4
Modules de culture internationale					
Ang3	Anglais	32h	3	3	S3
Ang4	Anglais	42h	3	3	S4
LV2	Seconde langue (facultatif) : Allemand, Chinois ou Espagnol*	24h			Année
Activités associatives / participation à la vie de l'école					
ASSO4	Séminaires, conférences, visites d'usines		1	1	S4
CONF4*		16h	-	-	Année
ITP41	Projet	40h	1	1	S3
ITP42	Projet	20h	2	2	S4
STAGE4	Stage Assistant Ingénieur (12 semaines minimum)		5	15	S4

ORGANISATION ET CONTENU DES ÉTUDES

E.C.T.S. : (European Credit Transfer System) est une évaluation en terme de crédits européens du volume de travail demandé à l'étudiant. Une année universitaire représente **60 Crédits ECTS**.

ENSEIGNEMENTS DE 5^e ANNÉE INFOTRONIQUE

(Nouvelle habilitation) (554h hors stage et enseignements facultatifs*)

Module	Intitulé	Nombre d'heures	Coef	ECTS	Semestre
Modules de Management Economique, Social et Humain					
JEUENT	Jeu d'entreprise	38	2,5	}	S5
ENTREP	Entrepreneuriat	24			S5
DTRAV	Droit du travail	16	1		S5
DINFO	Droit de l'informatique	10	1		S5
MANAG	Management des hommes & gestion de projet	36	2,5		S5
INSERT	Préparation à l'insertion professionnelle	16			S5
ETHIQ	Ethique de l'ingénieur	4			S5
Spécialité Systèmes Embarqués (SE)					
ITSE51	Systèmes sur puces (SOC)	60	4	4	S5
ITSE52	Capteurs et communications	50	3	3	S5
ITSE53	Systèmes embarqués et interfaces	40	2	2	S5
ITSE54	Conception de systèmes électroniques	40	2	2	S5
ITSE55	Systèmes embarqués et applications mobiles	40	2	2	S5
ITSE56	OS Temps réel	40	2	2	S5
Spécialité Sécurité et Qualité des Réseaux (SQR)					
ITSR51	Nouvelles architectures et services	60	4	4	S5
ITSR52	Sécurité des réseaux	50	3	3	S5
ITSR53	Niveau de service dans les réseaux	40	2	2	S5
ITSR54	Evaluation des performances des réseaux	40	2	2	S5
ITSR55	Certification CCNA3 : Commutation et réseau sans fil	40	2	2	S5
ITSR56	Certification CCNA4 : Accès au réseau étendu	40	2	2	S5
Modules de culture internationale					
Ang5	Anglais	24	2	2	S5
	<i>Anglais renforcé pour élèves en difficulté</i>	12			S5
LV2	<i>Seconde langue (facultatif) : Allemand, Chinois ou Espagnol*</i>	12			S5
ASSO5	Activités associatives / participation à la vie de l'école		1	1	S5
CONF5	Séminaires, conférences, visites d'usines	16			S5
ITP51	PFE/Master, IP	100	5	5	S5
STAGE5	Stage Ingénieur (5 mois minimum)		10	30	S6

Les modalités de contrôle des connaissances sont définies par le Conseil d'Orientation sur proposition des responsables des enseignements et validées par le Conseil d'Ecole.

CYCLE PRÉPARATOIRE

En raison de l'évolution du parcours préparatoire qui doit s'étaler sur les 2 années universitaires 2015-2016 et 2016-2017, les modalités de contrôle de connaissance et de validation ne sont pas les mêmes pour les 2 années du parcours pour l'année 2015-2016. Il est prévu de faire évoluer le fonctionnement de la 2^{ème} année à la rentrée 2016 pour qu'elle adopte un fonctionnement similaire à la 1^{ère} année.

Modalités s'appliquant aux élèves inscrits en 1^{ère} année à la rentrée 2015-2016 :

Le contrôle des connaissances en parcours préparatoire intégré repose sur le contrôle continu et éventuellement TP (pour les matières qui en sont dotées). Les coefficients appliqués dépendent des matières et sont précisés dans la maquette des enseignements. Les coefficients des contrôles internes à une même matière sont établis par chaque enseignant responsable de matière et communiqués aux élèves en début d'année.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, si l'absence a été justifiée, l'épreuve concernée peut être rattrapée lors d'une épreuve de rattrapage organisée en fin d'année ou à un autre moment, en accord avec l'enseignant responsable. Toute absence injustifiée à un contrôle continu sera notée 0/20 pour l'épreuve concernée.

Absences lors de séances de Travaux Pratiques : les travaux pratiques font l'objet, sauf exception, d'une notation séparée dans chaque module. En cas d'absence justifiée à une séance de TP, l'évaluation des TP se fera sur les séances où l'étudiant est présent. Toute absence injustifiée en TP se traduira par un 0/20 à la séance durant laquelle l'élève a été absent.

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres unités d'enseignement.

Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, la compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant.

Validation des semestres :

Les 2 années de parcours préparatoire sont organisées en semestres qui peuvent être validés individuellement ou par compensation entre 2 semestres consécutifs.

La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois :

- Une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20
- La validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus.

En outre, le président du jury peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury. La validation de tout semestre donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des crédits européens correspondants.

Un élève ne peut pas prétendre à être inscrit plus de 3 années consécutives en cycle préparatoire, sauf circonstances exceptionnelles à l'appréciation du jury.

En fin de semestre 4, le jury se prononce sur le passage des élèves en cycle ingénieur. Ce passage n'est possible que si les 4 semestres du parcours préparatoire ont été validés.

Jurys Pédagogiques : Présidés par le responsable du parcours préparatoire, ils sont chargés d'examiner les résultats des élèves et de proposer au Jury d'Examen les validations de semestres, les passages en année supérieure, redoublements ou les réorientations.

Jury d'Examen : Présidé par le Directeur, il se tient une semaine après le jury pédagogique et est chargé de prononcer la validation de semestres, le passage en année supérieure, le redoublement ou la réorientation, toutes les décisions étant confirmées par un vote. Le jury d'examen est constitué des Directeurs de Département, des Responsables Pédagogiques des différentes années et de représentants du monde professionnel, membres des Conseils de l'école.

Les élèves qui en font la demande écrite auprès du responsable du cycle préparatoire peuvent être entendus par le jury d'examen avant que celui-ci ne se prononce sur leur cas.

Modalités s'appliquant aux élèves inscrits en 2^{ème} année à la rentrée 2015-2016

Le contrôle des connaissances en 2^{ème} année de parcours préparatoire intégré repose sur le système contrôle continu, contrôle terminal et éventuellement TP, c'est-à-dire sur le dispositif existant dans les licences de Sciences et Techniques avec lesquelles de nombreux enseignements sont mutualisés. Les coefficients appliqués à ces différents types de contrôles dépendent des matières et sont précisés dans la maquette des enseignements.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'épreuve concernée n'est pas rattrapée. Dans ce cas, si l'absence a été justifiée selon les modalités précisées ci-dessous, la moyenne de contrôle continu sera calculée uniquement à partir des notes des épreuves de contrôle continu de la même matière auxquelles l'élève aura assisté. En cas d'absence justifiée à l'ensemble des épreuves de contrôle continu d'une matière, la note de contrôle terminal est reportée en note de contrôle continu.

Absences lors de séances de Travaux Pratiques : les travaux pratiques font l'objet, sauf exception, d'une notation séparée dans chaque module. En cas d'absence justifiée à une séance de TP, l'évaluation des TP se fera sur les séances où l'étudiant est présent. Toute absence injustifiée en TP se traduira par un 0/20 à la séance durant laquelle l'élève a été absent.

Absence à un contrôle terminal : si un élève est absent à un contrôle terminal d'une matière comptant pour l'obtention de la licence de Sciences et Techniques (matières donnant droit à des crédits européens, sauf l'Anglais), il est autorisé à assister aux examens de seconde session qu'il ait justifié ou non de son absence. Les absences aux contrôles terminaux des matières additionnelles spécifiques à l'ESIREM et d'anglais doivent être justifiées pour donner le droit de se présenter à l'épreuve de seconde session. Toute absence injustifiée à une épreuve de première session d'une matière spécifique à l'ESIREM ou toute absence à une épreuve de seconde session sera notée 0/20 en contrôle terminal.

Conditions de passage en cycle ingénieur :

Pour être autorisé à passer en 1^{ère} année de cycle ingénieur, les élèves doivent satisfaire les conditions suivantes :

- Valider la 2^{ème} année de licence (L2) en obtenant une moyenne supérieure ou égale à 10/20 ainsi que les 60 crédits européens qui y sont liés.
- Obtenir une moyenne générale annuelle supérieure ou égale à 10/20 sur l'ensemble de toutes les matières.

Si une ou les deux conditions ci-dessus n'est (ne sont) pas satisfaite(s) à l'issue de la première session et après réunion des jurys pédagogiques de licence et de l'ESIREM, il est possible de se présenter aux examens de seconde session de licence à l'UFR afin de valider la ou les matières pour laquelle (lesquelles) la moyenne serait inférieure à 10/20. Conjointement, des examens de seconde session seront organisés dans les matières spécifiques à l'ESIREM ayant fait l'objet d'un contrôle terminal.

Un seul redoublement est autorisé sur l'ensemble du cycle.

Assiduité

L'assiduité aux cours, TD, TP, conférences, visites d'usines et stages est obligatoire et peut être contrôlée **à tout moment**. Les absences suivantes : accident, maladie, décès d'un proche, convocations officielles... pourront être considérées comme justifiées à condition que l'élève prévienne la scolarité et fournisse un justificatif. Pour les absences « prévisibles » (convocation officielle, entretien de stage...) l'élève devra au préalable retirer et remplir une demande d'autorisation d'absence à la scolarité. Pour tout autre cas, la scolarité devra être prévenue immédiatement. Les absences non excusées sont un élément pris en compte dans l'appréciation du travail par le jury. En cas d'absence justifiée à un examen, l'élève doit prendre contact dès son retour avec la direction des études et l'enseignant responsable de l'épreuve.

Sanction : Au cas où un élève cumulerait 5 absences injustifiées dûment constatées, il recevra une lettre d'avertissement et sa moyenne générale sera diminuée de 0,5 point. Cette modalité est reconductible.

Infractions au règlement

Tout élève auteur ou complice d'une fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle, d'un examen, d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de la formation, relève de la section disciplinaire constituée en application des décrets officiels.

Les modalités de contrôle des connaissances sont définies par le Conseil d'Orientation sur proposition des responsables des enseignements et validées par le Conseil d'École.

CYCLE INGENIEUR

L'examen est de type global compensé, **il n'y a pas de seconde session**. Il comprend une ou plusieurs épreuves écrites (si le type d'enseignement et le volume horaire du module le permettent) portant sur les enseignements théoriques ; les travaux pratiques sont évalués selon le mode de contrôle continu et/ou d'examen final défini pour chaque module. Les stages et les projets, considérés comme des modules à part entière, doivent être validés ; leur évaluation tient compte, en outre, du comportement de l'élève.

Des épreuves de rattrapage sont organisées pour les élèves n'ayant pu se présenter au cours de l'année à une épreuve pour une raison majeure dûment justifiée (accident, maladie, décès d'un proche, etc...).

Pour être admis dans l'année suivante, chaque étudiant doit simultanément :

- justifier d'une moyenne tenant compte des coefficients de chaque matière **supérieure ou égale à 12/20**
- **n'avoir obtenu aucune note éliminatoire dans la moyenne** théorique ou la moyenne pratique (pour les disciplines comportant ces types d'enseignements) des modules figurant au programme. La note éliminatoire est de **6/20**. Ceci permet d'imposer un niveau de connaissances minimal dans tous les volets de la formation.

Si la première condition est remplie mais que l'élève a obtenu une note éliminatoire, une épreuve de validation est organisée début septembre.

Si la **moyenne** de l'élève **est comprise entre 10/20 et 12/20**, le **redoublement peut être autorisé** par décision du jury, **mais il n'est pas automatique**. **Un seul redoublement est autorisé sur l'ensemble du cycle**.

Si la **moyenne est inférieure à 10/20**, l'**étudiant est automatiquement réorienté**.

Pour obtenir leur diplôme d'ingénieur, les élèves doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir validé tous les modules des 3 années du cycle ingénieur de leur spécialité selon les conditions ci-dessus,
- avoir effectué et validé tous les stages obligatoires,
- avoir effectué et validé en dernière année un projet de fin d'études (ou un master / contrat de professionnalisation),
- **avoir une maîtrise suffisante de la langue anglaise (niveau B2)**.

Jurys Pédagogiques : Présidés par les Directeurs de Département, ils sont chargés d'examiner les résultats des élèves et de proposer au Jury d'Examen les passages en année supérieure, redoublements, réorientations ou la délivrance du diplôme.

Jury d'Examen : Présidé par le Directeur, il se tient une semaine après le jury pédagogique et est chargé de prononcer le passage en année supérieure, le redoublement, la réorientation ou la délivrance du diplôme d'Ingénieur, toutes les décisions étant confirmées par un vote. Le jury d'examen est constitué des Directeurs de Département, des Responsables Pédagogiques des différentes années et de représentants du monde professionnel, membres des Conseils de l'école.

Les élèves qui en font la demande écrite auprès de leur directeur de département peuvent être entendus par le jury d'examen avant que celui-ci ne se prononce sur leur cas.

Assiduité

L'assiduité aux cours, TD, TP, conférences, visites d'usines et stages est obligatoire et peut être contrôlée **à tout moment**. Les absences suivantes : accident, maladie, décès d'un proche, convocations officielles... pourront être considérées comme justifiées à condition que l'élève prévienne la scolarité et fournisse un justificatif. Pour les absences « prévisibles » (convocation officielle, entretien de stage...) l'élève devra au préalable retirer et remplir une demande d'autorisation d'absence à la scolarité. Pour tout autre cas, la scolarité devra être prévenue immédiatement. Les absences non excusées sont un élément pris en compte dans l'appréciation du travail par le jury. En cas d'absence justifiée à un examen, l'élève doit prendre contact dès son retour avec la direction des études et l'enseignant responsable de l'épreuve.

Sanction : Au cas où un élève cumulerait 5 absences injustifiées dûment constatées, il recevra une lettre d'avertissement et sa moyenne générale sera diminuée de 0,5 point. Cette modalité est reconductible.

Infractions au règlement

Tout élève auteur ou complice d'une fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle, d'un examen, d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de la formation, relève de la section disciplinaire constituée en application des décrets officiels.

Demandes de modifications des modalités du contrôle des connaissances

COMMISSION DE LA PÉDAGOGIE du 29 septembre 2015 - CFVU du 7 octobre 2015

Rentrée 2015

Domaine	Intitulé du diplôme	UE et SEMESTRE CONCERNE		Type de modifications	Observations	CP	CFVU
Droit-Economie-Gestion	L2 Gestion	Création d'une Fiche Filière distincte de la L2 Droit					
	L3 Droit	S6	UE4	1 - UE4 : Le "choix d'une matière optionnelle dans l'UE5" disparaît et est remplacé par une matière obligatoire : "CV, entretien, lettre de motivation" 2 - UE4 : Les heures CM disparaissent de cette matière et de l'UE4 3 - Aux heures TD sont ajoutées 6 heures pour cette matière et pour l'UE4 4 - UE4 : Le coefficient de la matière "CV, entretien, lettre de motivation" passe à 1 au lieu de 2 pour l'ancienne option 2 5 - Le coefficient de l'UE4 passe de 1 à 2, au lieu de 2 à 3 6 - Total UE4 : Les heures CM disparaissent et les heures TD passent de 12h ou 16h, au lieu de 6h à 10h 7 - Total UE4 : Les coefficients CT disparaissent et les coefficients CC passent de 1 ou 2 au lieu de 2 à 3 8 - Total S6 : Les heures CM deviennent 174h à 185h, les heures TD deviennent 58,5h à 62,5h, les heures de la colonne total deviennent 232,5h à 247,5h 9 - Le volume total étudiant devient 353 à 380h en CM et 105h à 109h en TD, et sur l'année il devient 458h à 489h			

	<p>M1 AGE</p> <p>Parcours Administration et Gestion des Entreprises</p>	S2	UE5	Suppression de l'option Analyse de la vie politique internationale dans l'UE5 du semestre 2 du M1 AGE	Pour respecter le nombre de choix d'options entre les parcours de M1 AGE et AGT et compte tenu du faible effectif étudiants (5) du parcours AGE qui choisissent Analyse de la vie politique internationale, il apparaît pertinent de supprimer cette option dans le parcours AGE		
	<p>M1 Sciences du Management</p> <p>Parcours contrôle de gestion</p>	S2	UE3	Dans l'UE3 : Contrôle de gestion international, l'élément « intervention de professionnels et de professeurs invités » passe à 24h TD au lieu de 12h TD			
	<p>M1 Sciences du Management</p> <p>Parcours contrôle comptabilité audit</p>	S1	UE5	UE5 : Gestion stratégique et opérationnelle. Pour l'élément « Stratégie » : annulation du CC et donc des coefficients liés à cette épreuve.	Cours commun Finance et Marketing et CCA		

STAPS	L2 APAS / ES / EM / MS	S4	UE45	COEFF CT = 2 COEFF CC = 4	Le CFVU s'était prononcé POUR un COEFF CT = 1 et COEFF CC = 5 en séance le 9/09/2015 et le conseil de l'UFR STAPS a voté CONTRE cette modification en séance du 23/09/2015. On reste donc sur un COEFF CT = 2 et un COEFF CC = 4		
Droit-Economie-Gestion	DUT en année spéciale (1 an) FI et FCI Gestion Logistique et Transport	1&2		Transformation partielle ou totale d'heures de TD en anglais, communication et informatique en heures de TP	Le nombre d'inscrits, dont plus de 30% en formation continue, nécessite le dédoublement du groupe (19 étudiants) dans les matières qui font appel aux technologies numériques, compte tenu de la capacité d'accueil des salles (informatique et labo de langues)		
SCIENCES-TECHNOLOGIE-SANTE	DUT Science et Génie des Matériaux	1	UE12	Techniques expérimentales : TP chimie : 30 h	Augmentation de 5 h		
	FI	2	UE22	Caractérisations des matériaux : TP métaux + TP polymères : 32.5 h	Augmentation de 2.5h		

		3	UE34	TP de Mécanique : 15h	Augmentation de 2.5h		
		4	UE41	TP Analyse des avaries : 7h TP Surfaces et interfaces : 7h TP Traitement de surfaces : 7h	Augmentation de 1h pour chacun des TP		
SCIENCES-TECHNOLOGIE-SANTE	MASTER Mention Santé publique environnement Périnatalité : Management et Pédagogie	1	UE10	Suppression UE10 (présentiel DIJON) : Travail collaboratif et échanges de données en santé. Remplacée par UE10 (E Learning Nancy) : protocole d'investigation en santé publique	Enseignement incontournable en S1 afin de répondre aux objectifs pédagogiques de l'UE11 en S2 : STAGE de Formation à la recherche		
			UE1	21 CM / 27TD / total 48 h	1 ECTS = 8h pour l'ensemble des UE PRESENTIEL DIJON Re ventilation de la part des CM et TD		
			UE2	14 CM / 58 TD / total 48 h			
			UE7	15 CM / 57 TD/ total 72 h			
		2	UE11	10 CM / 38 TD / Total 48 h			
			UE12	6 CM /18 TD /Total 24 h			
		3	UE5	14 CM/20 TD/ total 24 h			
			UE6	16 CM / 24 TD / total 40 h			
			Parc. pédago UE7	12 CM / 20 TD / Total 32 h			

			Parc. pédago UE8	12 CM / 12 TD / total 24 h			
			Parc. Pédago UE9 A	6 CM / 18 TD / Total 24 h			
			Parc. Management UE7	12 CM /12 TD / Total 24 h			
			Parc.Management UE8	12 CM / 20 TD / Total 32 h			
			Parc.Management UE 9A	12 CM / 12 TD / total 24 h			
		4	Parc. Pédago UE 9B	12 CM / 36 TD / Total 48 h			
			Parc.Management UE 9B	12 CM / 36 TD / Total 48 h			
		MASTER Mention Santé publique environnement Périnatalité : Management et Pédagogie Aménagements VA cadres 2003-2005 et 2006-2011	tous		Suppression du parcours recherche	Objectifs du parcours recherche ne peuvent être atteints par une VA CADRE	

Niveau :	LICENCE					Année
Domaine :	DROIT – ECONOMIE - GESTION					L2
Mention :	Gestion					
Spécialité :						
Volume horaire étudiant :	351 h	132 h	h	h	h	483 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité – Secrétariat pédagogique
<p>Adrien BONACHE- Directeur des études L2 Maître de conférences – Bureau 501 (IAE) ☎ 03.80.39.50.00 adrien.bonache@u-bourgogne.fr</p> <p>Véronique COLLANGE- Directrice de la Licence Maître de conférences – Bureau 509 (IAE) ☎ 03.80.39.54.32 veronique.collange@u-bourgogne.fr</p>	<p>Anne-Laure PAWKA-MONNOT Secrétariat pédagogique- Bureau R14 (D/L) ☎ 03.80.39.53.13 secretariat.economie.licence@u-bourgogne.fr</p>
Composante(s) de rattachement :	IAE

Objectifs de la formation et débouchés :

■ OBJECTIFS de la formation :

- ✓ Acquérir une bonne culture générale en gestion/management.
- ✓ Maîtriser les outils théoriques et techniques nécessaires à la pratique de la gestion.
- ✓ Définir un projet professionnel dans le domaine de la gestion.
- ✓ Développer les capacités d'analyse et de synthèse indispensables à l'entrée dans la vie professionnelle ou à la poursuite d'une formation au sein d'un Master de l'IAE Dijon.

■ DEBOUCHES du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

- ✓ La Licence permet d'entrer dans la **vie active**.
- ✓ Dans la limite des places disponibles, la Licence permet d'intégrer les différentes mentions des **Masters** offerts par l'IAE Dijon (masters *Comptabilité Contrôle Audit, Contrôle de Gestion, Finance, Gestion des Ressources Humaines, Management des activités touristiques et culturelles, Marketing, Management stratégique de la distribution, master Recherche et Conseil en Sciences de Gestion*) ou d'autres Masters de gestion en France. L'ensemble des débouchés est précisé sur le site www.u-bourgogne.fr/IAE ainsi que dans le schéma général des parcours possibles (cf. ci-après).

■ **COMPETENCES acquises à l'issue de la formation (licence) :**

Les enseignements de la Licence de gestion ont été conçus et organisés pour permettre aux étudiants qui le souhaitent, soit d'entrer directement sur le marché du travail à des postes d'encadrement intermédiaire, soit de compléter leur formation en master.

Les étudiants, à l'issue de la licence, ont acquis des compétences communes dans des domaines variés (finance, comptabilité de gestion, marketing, stratégie, gestion des ressources humaines, gestion de production, perfectionnement de l'anglais des affaires...) et, selon le parcours suivi, des compétences en adéquation avec les débouchés que peut offrir une poursuite d'études en master de gestion au sein de l'IAE Dijon.

■ **COMPETENCES acquises à l'issue de l'année de formation (licence 2) :**

La deuxième année de licence (semestres 3 et 4) permet plus spécifiquement aux étudiants :

- ✓ D'appréhender l'environnement de l'entreprise et de connaître les grands enjeux du management et de la gestion.
- ✓ De commencer à acquérir des compétences spécifiques en gestion (finance, marketing, gestion des ressources humaines, ...).
- ✓ D'acquérir des compétences techniques : statistiques, informatique et langues étrangères.
- ✓ De définir un projet professionnel dans le domaine de la gestion.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ **De plein droit :**

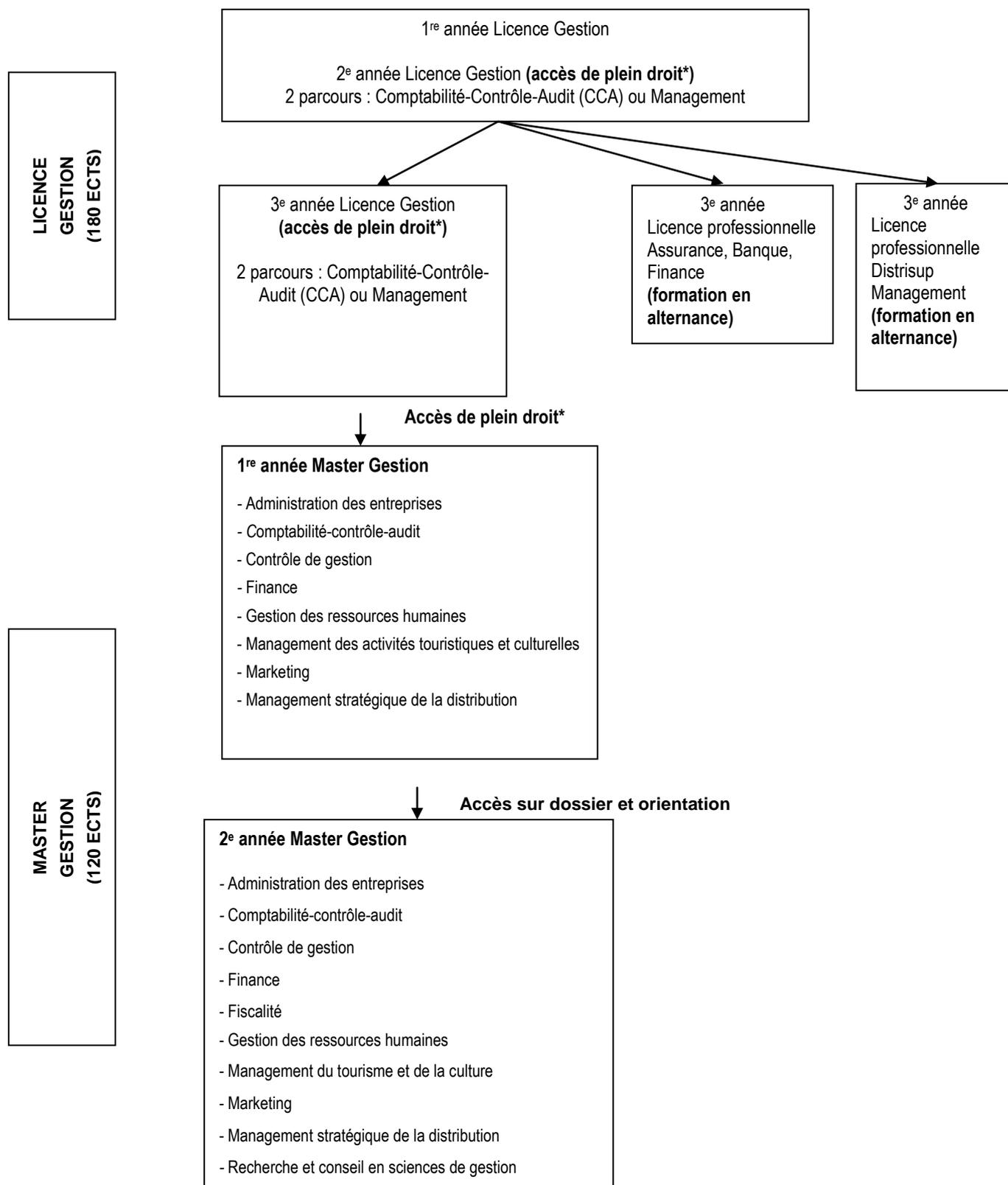
Accès de plein droit pour les étudiants ayant validé la L1 de gestion ou AJAC (ajournés et autorisés à continuer).

■ **Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :**

- en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation.
- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (SEFCA : 03.80.39.51.80).

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :



* Sous réserve de réussite aux semestres antérieurs.

■ **Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :**

La licence 2 de gestion comporte deux parcours : le parcours « Comptabilité-Contrôle-Audit (CCA) » et le parcours « Management ». Les étudiants expriment leur vœu à l'entrée en licence 2, sachant que l'entrée dans le parcours CCA se fait sur sélection (examen du dossier par une commission composée de trois membres : le directeur des études de L2, le directeur de la licence de gestion et le directeur du master Comptabilité-Contrôle-Audit).

SEMESTRE 3 L2 pour le parcours « Management »

UE 1S3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils et méthodes	Anglais des affaires		17		17	2	CT + CC	1/2	1/2	2
	<i>Seconde langue facultative (une langue à choisir) (2)</i>									
	Allemand		10		10					
	Espagnol		10		10					
	Statistiques	18	12		30	4	CT + CC	2/3	1/3	4
TOT. UE 1S3		18	29		47	6				6

UE 2S3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Culture générale	Droit des affaires	24			24	3	CT			3
	Théorie des organisations	24			24	3	CT			3
TOT. UE 2S3		48			48	6				6

UE 3S3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Economie	Macroéconomie	36	18		54	6	CT + CC	2/3	1/3	6
TOT. UE 3S3		36	18		54	6				6

UE 4S3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion	Comptabilité générale	18	12		30	3	CT+ CC	2/3	1/3	3
	Marketing	18			18	3	CT			3
TOT. UE 4S3		36	12		48	6				6

UE 5S3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion	Introduction à la GRH	18			18	3	CT			3
	Entrepreneuriat	24			24	3	CT			3
TOT. UE 5S3		42			42	6				6

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

(2) les points obtenus au-dessus de 10 sont ajoutés à la note d'anglais

TOTAL L2S3	180	59		239	30					30
-------------------	------------	-----------	--	------------	-----------	--	--	--	--	-----------

SEMESTRE 4 L2 pour le parcours « Management »

UE 1S4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils et méthodes	Anglais des affaires		17		17	2	CT + CC	1/2	1/2	2
	<i>Seconde langue facultative (une langue à choisir) (2)</i>									
	Allemand		10		10					
	Espagnol		10		10					
	Informatique		20		20	2	CT + CC	2/3	1/3	2
	Projet professionnel de l'étudiant		12		12	2	CT			2
TOT. UE 1S4			49		49	6				6

UE 2S4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Culture générale	Droit des biens et des contrats	24			24	3	CT			3
	Management international des affaires	21			21	3	CT			3
TOT. UE 2S4		45			45	6				6

UE 3S4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Economie	Economie européenne	24			24	3	CT			3
	Analyse des marchés	21			21	3	CT			3
TOT. UE 3S4		45			45	6				6

UE 4S4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion	Comptabilité de gestion	24			24	3	CT			3
	Introduction à la finance	18	12		30	3	CT + CC	2/3	1/3	3
	Stage facultatif (1 à 4 semaines)						Rapport obligatoire, non noté			
TOT. UE 4S4		42	12		54	6				6

UE 5S4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Management	Stratégie	21			21	3	CT			3
	Communication et négociation	18	12		30	3	CT + CC	2/3	1/3	3
Préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement (3)						6				6
TOT. UE 5S4		39	12		51	6				6

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

(2) les points obtenus au-dessus de 10 sont ajoutés à la note d'anglais

(3) Si l'étudiant choisit cette UE, elle se substitue à l'UE de Management.

TOTAL L2S4	171	73		244	30					30
-------------------	------------	-----------	--	------------	-----------	--	--	--	--	-----------

SEMESTRE 3 L2 pour le parcours Comptabilité-Contrôle-Audit (CCA)

UE 1S3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils et méthodes	Anglais des affaires		17		17	2	CT + CC	1/2	1/2	2
	<i>Seconde langue facultative (une langue à choisir) (2)</i>									
	Allemand		10		10					
	Espagnol		10		10					
	Statistiques	18	12		30	4	CT + CC	2/3	1/3	4
TOT. UE 1S3		18	29		47	6				6

UE 2S3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Culture générale	Droit des affaires	24			24	3	CT			3
	Théorie des organisations	24			24	3	CT			3
TOT. UE 2S3		48			48	6				6

UE 3S3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Economie	Macroéconomie	36	18		54	6	CT + CC	2/3	1/3	6
TOT. UE 3S3		36	18		54	6				6

UE 4S3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion	Comptabilité générale	18	12		30	3	CT+ CC	2/3	1/3	3
	Marketing	18			18	3	CT			3
TOT. UE 4S3		36	12		48	6				6

UE 5S3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion	Introduction à la GRH	18			18	3	CT			3
	Entrepreneuriat	24			24	3	CT			3
TOT. UE 5S3		42			42	6				6

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

(2) les points obtenus au-dessus de 10 sont ajoutés à la note d'anglais

TOTAL L2S3	180	59		239	30					30
-------------------	------------	-----------	--	------------	-----------	--	--	--	--	-----------

SEMESTRE 4 L2 pour le parcours Comptabilité-Contrôle-Audit (CCA)

UE 1S4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils et méthodes	Anglais des affaires		17		17	2	CT + CC	1/2	1/2	2
	<i>Seconde langue facultative (une langue à choisir) (2)</i>									
	Allemand		10		10					
	Espagnol		10		10					
	Informatique		20		20	2	CT + CC	2/3	1/3	2
	Projet professionnel de l'étudiant		12		12	2	CT			2
TOT. UE 1S4			49		49	6				6

UE 2S4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Culture générale	Droit des biens et des contrats	24			24	3	CT			3
	Management international des affaires	21			21	3	CT			3
TOT. UE 2S4		45			45	6				6

UE 3S4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Economie	Economie européenne	24			24	3	CT			3
	Analyse des marchés	21			21	3	CT			3
TOT. UE 3S4		45			45	6				6

UE 4S4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion	Comptabilité de gestion	24			24	3	CT			3
	Introduction à la finance	18	12		30	3	CT + CC	2/3	1/3	3
	Stage facultatif (1 à 4 semaines)						Rapport obligatoire, non noté			
TOT. UE 4S4		42	12		54	6				6

UE 5S4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Comptabilité-Contrôle-Audit	Stratégie	21			21	3	CT			3
	Comptabilité générale avancée	18	12		30	3	CT + CC	2/3	1/3	3
TOT. UE 5S4		39	12		51	6				6

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

(2) les points obtenus au-dessus de 10 sont ajoutés à la note d'anglais

TOTAL L2S4	171	73		244	30					30
-------------------	------------	-----------	--	------------	-----------	--	--	--	--	-----------

■ Modalités de CONTROLE DES CONNAISSANCES :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● Sessions d'examen : précisions

Deux modalités sont prévues :

- ✓ un **régime général** (contrôle continu) qui s'impose à la grande majorité des étudiants.
- ✓ un **régime spécial** pour les étudiants salariés ou assimilés et pour les sportifs de haut niveau.
- ✓ Le règlement général des examens est porté à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et s'applique à toutes les épreuves.
- ✓ Les dates d'examen des différentes unités d'enseignements sont communiquées par voie d'affichage et sur le site de l'IAE Dijon.

1. Régime général

Absences :

- ✓ En cas d'absence à l'examen terminal de la première session, il n'existe pas de session de remplacement, la seconde session (session de juin) en tenant lieu.
- ✓ Pour chaque session, un étudiant absent à un examen terminal est déclaré défaillant pour la matière correspondante. Une matière pour laquelle on est défaillant n'est pas compensable.

La présence aux séances de travaux dirigés est obligatoire. Après deux absences injustifiées par semestre, l'étudiant sera considéré comme défaillant avec pour conséquence l'impossibilité de valider les unités d'enseignements correspondantes. En aucun cas, l'étudiant concerné ne pourra être transféré dans le régime de l'examen spécial. L'étudiant porté défaillant dans les matières où il existe un système de notation continue (TD) ne pourra, en aucun cas, bénéficier de la session de rattrapage dans les matières concernées.

1.1. Sessions d'examen

Pour chaque matière, deux sessions d'examen sont organisées : la première en décembre-janvier (pour les matières du semestre 1) et en avril-mai (pour les matières du semestre 2), la seconde en juin (pour les matières des semestres 1 et 2).

Seconde session

- ✓ La seconde session (session de juin) ne concerne que les étudiants ajournés à la première session. Si la note de contrôle continu est inférieure à la note d'examen obtenue à la seconde session, seule la note d'examen de la seconde session est prise en compte.
- ✓ Si l'étudiant est ajourné pour le semestre, il doit repasser **toutes les matières non validées à la première session, pour les UE qu'il n'aura pas obtenues**. Pour chacune de ces matières, c'est la note de la seconde session qui est prise en compte. Les étudiants ne repassent pas les matières pour lesquelles la note obtenue à la première session est supérieure ou égale à 10/20. Pour chacune de ces matières, c'est la note de la première session qui est prise en compte.
- ✓ Un étudiant concerné par la seconde session et qui est absent est déclaré défaillant.

1.2. Descriptif des examens

- ✓ Les examens peuvent prendre la forme d'un écrit, d'un oral ou d'un mémoire. Ces modalités peuvent être différentes à la première session et à la seconde session. Les modalités précises et le système de notation sont communiqués aux étudiants en début de semestre.
- ✓ Les modalités d'obtention de la note de contrôle continu (note de travaux dirigés) sont à déterminer par l'équipe pédagogique de la matière concernée (évaluation des prestations orales, contrôles écrits, dossiers, devoirs, etc.) et sont communiquées aux étudiants en début de semestre.
- ✓ La durée et la forme précise des différents examens sont arrêtées au plus tard un mois après le début des enseignements par le Conseil d'Administration, après avis du Conseil des Études et de la Vie Universitaire.

2. Régime spécial

- ✓ Ce régime dérogatoire permet de favoriser l'insertion des étudiants salariés ou assimilés. Il concerne certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants salariés, les étudiants chargés de famille, les handicapés, les sportifs de haut niveau, les étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire et étudiante, les étudiants engagés dans plusieurs cursus (arrêté du 9/04/1997), à condition d'en faire la demande expresse au Responsable de la formation au début de chaque semestre.
- ✓ Les étudiants ne peuvent pas changer de régime (régime de contrôle continu - régime spécial) entre les deux semestres.
- ✓ A titre **exceptionnel**, les étudiants dont la situation se trouvera modifiée en cours de semestre pourront soumettre leur cas au Responsable de la formation.

2.1. Sessions d'examen

- ✓ Le régime des étudiants salariés ou assimilés dispense de l'assiduité aux travaux dirigés. Dans ce cas, les connaissances des étudiants ne sont évaluées que par la note de l'examen terminal.
- ✓ Sauf nécessité, la nature et la durée des épreuves sont identiques à celles du régime général.
- ✓ Seconde session (voir régime général).

2.2. Descriptif des examens

Sauf nécessité, la nature des épreuves et la durée de celles-ci sont identiques à celles indiquées dans le régime général. La seule différence réside dans le fait que ces étudiants sont dispensés des travaux dirigés.

● Règles de validation et de capitalisation :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre : la note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20. De la même façon, il y a compensation entre les matières d'une même UE (validée si moyenne supérieure ou égale à 10), et entre les deux semestres d'une même année.

CAPITALISATION : Les semestres ainsi que les unités d'enseignement sont affectés de crédits européens (ECTS). Les semestres et les UE validés sont capitalisables, c'est-à-dire définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20. Les semestres et les UE validés permettent à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

● Règles applicables aux étudiants AJAC (AJOURNÉ MAIS AUTORISÉ À COMPOSER DANS L'ANNEE SUPERIEURE):

Le statut AJAC est un régime dérogatoire non imposable à l'étudiant. A l'issue de la session de rattrapage, le jury dresse la liste des étudiants pouvant solliciter le statut AJAC. Les étudiants concernés devront explicitement demander le droit d'être inscrits en tant qu'étudiant AJAC en adressant une demande au service de la scolarité. Ils seront alors obligatoirement informés des conséquences liées à ce statut. L'IAE Dijon s'engage à ce que, dans la mesure du possible, les enseignements obligatoires puissent être suivis par les étudiants AJAC pour les semestres engagés en parallèle.

Le passage en L3 est impossible à tout étudiant à qui il manque en L2 plus de 10 ECTS par semestre (soit 20 ECTS validés au minimum au semestre 3 et 20 ECTS validés au minimum au semestre 4).